

TOUJOURS LA MÊME CHANSON

Vous êtes parti en vacances en Egypte cet été. De retour, vous vous êtes constitué un album-photo de quelques dizaines de clichés numériques. Gravure d'un CD sous **Nero**. Et hop, Louxor et Philae momifiés pour l'éternité.

La numérisation des documents personnels (photos, vidéos, documents administratifs etc...) s'est largement popularisée ces dernières années. Et ce n'est pas pour déplaire à tout le monde. Saviez-vous, qu'au nom du principe de compensation, lorsque vous achetez par exemple un CD vierge de 650 Mo vous payez une taxe de «**droit à la copie privée**» de **33 centimes d'euro HT** qui sera reversée aux ayants droit (dont l'industrie du disque) même si les données sauvegardées sont sans aucun rapport avec la pratique du téléchargement illégal par peer-to-peer ?



Alors lorsque le **Syndicat National de l'Édition Phonographique** (SNEP) revient à la charge en menaçant de poursuivre en justice les pirates du Net et en truffant ses CD de dispositifs anti-copie (à tel point qu'ils sont parfois inexploitable sur nos PC ou vieux lecteurs), c'en est trop pour les associations de défense de consommateurs. C'est le cas pour **Odebi** qui appelle ni plus ni moins au boycott des produits de l'industrie phonographique dans une opération intitulée «**Boycotton. Halte au racket**».

Pendant ce temps, les pouvoirs publics s'affèrent pour trouver une issue positive au bras de fer entamé entre industrie de production culturelle et internautes «marginalisés». L'ancien ministre des DOM-TOM, **Christian Paul** demande un «*moratoire sur les poursuites engagées ou annoncées contre les internautes*» et se prononce en faveur d'une «*légalisation des échanges de fichiers de peer-to-peer non lucratifs dans des conditions à fixer par la loi pour préserver une juste rémunération des artistes*». La **société de gestion des droits des artistes et musiciens interprètes** (Adami) déclare pour sa part que «*le peer-to-peer ne peut être éradiqué. Il faut réfléchir à un nouveau mode de rémunération pour sortir de la gratuité*» et souhaiterait voir mise en place un **prélèvement de 5 euros** sur chaque abonnement au Haut Débit mais FAIs, détaillants spécialisés et producteurs du disque (qui y voient sans doute une concurrence directe aux portails émergents de téléchargement légal) se sont déjà prononcés en défaveur de ce système de rémunération.

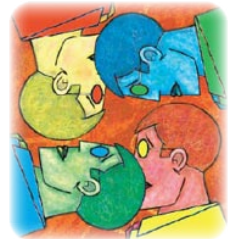
Prochain épisode : si le débat n'est pas ajourné, comme il l'a déjà été par deux fois, rendez-vous en **janvier 2005** date prévue pour l'étude parlementaire sur «**les droits d'auteurs et les droits voisins dans la société de l'information**». Wait and see...

Source : journal La **Tribune**

NEWS NEWSGROUPS

Le groupe de newsgroups **proxad.free.support** va être remplacé par les groupes suivants :

- Questions relatives aux différents services de Free
 - ▶ **proxad.free.services**
- L'hébergement web chez Free
 - ▶ **proxad.free.services.pagesperso**
- La messagerie de Free (SMTP/POP/IMAP/Webmail)
 - ▶ **proxad.free.services.messagerie**
- Les connexions par modem (accès libre, forfait 50h)
 - ▶ **proxad.free.rtc**



Le but est de limiter les postages hors-thèmes en utilisant un nom de groupe plus explicite et de créer quelques groupes plus spécifiques. Ces groupes viennent d'être créés et **proxad.free.support** devrait être prochainement détruit.

Merci à **Elisabeth** pour l'info !